



Reconnaissance de dette (urgent)

Par **BOUDON**, le 13/01/2009 à 19:09

Bonjour,

Suite a un prêt pour un ami pour l'achat d'une voiture je souhaite me prémunir en faisant une reconnaissance de dette. Doit-elle être obligatoirement être manuscrite ou peut-elle être dactylographié pour être valable?

Et si les papiers d'achats du véhicule sont au noms de mon ami , mais que la carte grise est a mon nom a moi, juridiquement es ce que la voiture m'appartient? En cas ou je devrais avoir un conflit de non remboursement de ça part?

JE VOUS REMERCIE D'AVANCE

Par **chris8610**, le 15/01/2009 à 22:40

le mieu c'est que la reconnaissance de dette soit manuscrite, daté et signé. Par exemple: " Je soussigné M.X né le ... à ... résidant ...(adresse complete), reconnait devoir rembourser le pret d'argent de ...(somme), que m'a consenti Mme Y." Vous pouvez meme demander que la somme d'argent soit remboursée avant une date precise. ex: "... reconnait devoir rembourser le pret d'argent de ...(montant du pret) avant le ..(date)."

normalement, la voiture appartient à la personne qui est inscrite sur la carte grise.

J'espere que ça vous aide.

Par **chris8610**, le **15/01/2009** à **23:23**

de plus la somme d'argent doit etre ecrite en chiffre et en lettre. Et il doit y avoir votre adresse apres votre nom.

C'est un peu formel mais ça garantie que la reconnaissance de dette sera prise comme preuve en cas de contentieu.